

VERBATIM

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

4 mai 2020 19 :30

**Nathacha Tessier** : Merci. Si vous le voulez bien, je vais vous demander de fermer vos micros. Alors, bonsoir à tous. Nous allons procéder à l'ouverture de la réunion régulière.

**Nathacha Tessier** : Au point b, adoption de la séance ordinaire par vidéoconférence.

Le conseil de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham siège en séance ordinaire, ce 4 mai 2020, par voie de vidéoconférence, suivant l'arrêté 2020-028 du 25 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tous moyens de communication. La séance doit être publicisée le plus tôt possible par tous moyens permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. *Est-ce que nous avons besoin d'un proposeur Nathalie Lemoine?*

**Nathalie Lemoine** : Non

**Nathacha Tessier** : Parfait, merci. L'adoption de l'ordre du jour s'il vous plaît. Vous en avez pris connaissance. Il y aura un varia de deux points.

**Natacha** : Sarah McAlden et Stéphane Gauthier, merci.

**Proposeur** : Sarah McAlden

**Secondeur** : Stéphane Gauthier

**Nathacha Tessier** : L'adoption des comptes pour un montant de 782 446,27 \$, dont 327 775,00 \$ pour le premier versement de la SQ, mais le deuxième versement est déjà préautorisé. Donc, j'aimerais que ce soit mentionné que ça ne paraîtra pas dans le prochain journal des achats. Merci. *Qui en fait la proposition ?* Chantal Saint-Martin, Chantal Nault. Merci.

**Proposeur** : Chantal Saint-Martin

**Secondeur** : Chantal Nault

**Nathacha Tessier** : Adoption des procès-verbaux du 6 avril 2020. Vous en avez pris connaissance. Chantal Nault propose, Patrice Boislard seconde. Merci.

**Proposeur** : Chantal Nault

**Secondeur** : Patrice Boislard

**Nathacha Tessier** : Le dépôt des permis du mois d'avril 2020, vous avez tous reçu le dépôt.

**Nathacha Tessier** : Suivi du conseil précédent. Évidemment, il n'y a pas eu de questions sur la dernière séance du conseil vu que l'on était en vidéoconférence. Pour ce qu'il est de ce soir, il y

avait une période de questions qui pouvait être demandée par courriel. Nous n'avons reçu aucune question par courriel.

**Nathacha Tessier** : Donc, nous allons procéder aux travaux publics. Au 1.1, le décompte progressif numéro 7 de Mabarex » c'est le paiement final de la retenue.

**Nathacha Tessier** : Décompte progressif numéro 7 de « Mabarex » paiement final de la retenue UTEU. Je vais attendre Nathalie Lemoine, elle va me dire le montant, je ne l'ai pas pris en note. Le montant s'il vous plaît Nathalie Lemoine.

**Nathalie Lemoine** : 33 593,63 \$ taxes incluses

**Nathacha Tessier** : Ça, c'est le dernier versement, c'est terminé après c'est « pour les étangs, pour le traitement des eaux usées ». Donc, ça prend un proposeur et il faut que vous disiez votre nom vous-même.

**Proposeur** : Stéphane Gauthier

**Seconneur** : Patrice Boislard

**Nathacha Tessier** : OK, merci.

**Nathacha Tessier** : 1.2 Arrêt du déneigement de la rue Nedereir. Ça, vous allez discuter de ça.

**Stéphane Gauthier** : Commentaire

**Nathacha Tessier** : Vas-y

**Stéphane Gauthier** : Le commentaire c'est, en demandant les informations qu'on demandait pour être certain. J'ai marché moi cette semaine et puis il y a une entrée secondaire sur cette rue-là. Moi je ne suis pas d'accord à faire l'arrêt de déneigement sur ce petit bout de rue là. C'est pour ça que je demandais si c'était bien sûr. En tout cas, moi je ne suis pas pour ça. Moi je ne propose pas l'arrêt du déneigement sur cette rue-là.

**Sarah McAlden** : Est-ce qu'on peut le reporter, ce point-là, pour être bien sûr ? Parce que c'est sûr qu'il a été dit qu'il n'y avait aucune entrée, qu'il y avait des haies de cèdres chaque côté.

**Stéphane Gauthier** : J'ai posé la question. C'est pour cette raison que je dis que non. En tout cas, c'est pour vous. Moi, c'est sûr que je ne l'adopte pas ce projet-là.

**Sarah McAlden** : Moi je propose qu'on reporte ça parce que ça ne presse pas de prendre une décision là-dessus.

**Patrice Boislard** : On reporte

**Nathacha Tessier** : OK, on reporte à l'unanimité ? Oui. Sylvain, tu es d'accord ?

**Sylvain** : Oui, je suis d'accord.

**Nathacha Tessier** : OK, merci.

**Nathacha Tessier :** 1.3 Octroi d'un contrat de 3 ans pour le nettoyage des rues. C'est la compagnie « Myrroy » qui a soumissionné le moins cher au montant de 15 125 \$ plus taxes par année sur un contrat de 3 ans. Ça me prendrait un proposeur.

**Proposeur :** Patrice Boislard

**Nathacha Tessier :** *Secondeur ?*

**Secondeur :** Stéphane Gauthier

**Nathacha Tessier :** 1.4 le déplacement de l'arrêt sur la rue Notre-Dame coin Laferté. Vous en avez discuté. Tantôt, on en a discuté et je crois que tout le monde était d'accord avec ça. *Vous allez envoyer une photo ?* Oui. Donc, ça me prendrait un proposeur s'il vous plaît.

**Proposeur :** Patrice Boislard

**Secondeur :** Chantal Nault

**Nathacha Tessier :** Merci.

**Nathacha Tessier :** 1.5 L'entretiens des aménagements paysagers. C'est "Janelle" qui a soumissionné, au même prix que l'an passé, au montant de 3 350 \$ plus taxes par année. C'est pour tous les entretiens municipaux. Nous avons mentionné aussi qu'il y aurait peut-être lieu de changer les pots de fleurs ou de les peindre au parc de la Vierge. *Proposé par ?* Il faut que tu nommes ton nom, je m'excuse.

**Proposeur :** Chantal St-Martin

**Secondeur :** Chantal Nault

**Nathacha Tessier :** 1.6 l'octroi du contrat pour tonte de gazon. Attendu que la soumission présentée par « Michaud et fils », au montant de 23 500 plus taxes, applicable pour les blocs a et b, est la plus basse conforme. *Est-ce que vous voulez y aller avec les blocs a et b pour une tonte par semaine pour tous les terrains qui appartiennent à la municipalité ?*

**Proposeur :** Moi je propose. Patrice Boislard.

**Nathacha Tessier :** *Sylvain, tu as secondé ?*

**Sylvain Proulx :** Non

**Nathacha Tessier :** *Qui a parlé ? Je m'excuse. Patrice pis ?*

**Sarah McAlden :** Mais là, si l'on ne le donne pas à un employé...il n'y a pas d'embauche pour le tracteur. On n'embauchera pas personne avant je ne sais pas quand. Si c'était 20 heures de sa tâche, on ne peut pas embaucher quelqu'un aux loisirs au mois de juillet.

**Nathacha Tessier :** Là, on ne sait pas ce qu'on va faire parce que c'est à cause de la crise du Covid honnêtement. Parce qu'on était censé avoir engagé quelqu'un, mais il n'y avait pas juste ça à faire dans ses tâches. Donc, il va y avoir 20 h à combler pareil.

**Sarah McAlden :** Je le sais, mais c'est 20 heures. Ce n'est pas 40 ou 35 là. On achète un tracteur pour sauver, on n'embauche pas à contrat, ça, je ne suis pas en désaccord. Sauf que là, si l'on embauche quelqu'un aux loisirs à 35 heures qui était supposé faire 20 heures. Il faut y penser.

**Nathacha Tessier :** Je pense que ça, on peut le prendre en considération. C'est un bon point. C'est une belle remarque.

**Stéphane Gauthier :** Je suis très d'accord avec ce que Sarah McAlden vient de dire.

**Nathacha Tessier :** Parfait, donc si on engage quelqu'un se sera à raison de 20 heures.

**Stéphane Gauthier :** Tant et aussi longtemps qu'on ne sait pas, moi, si on octroi aujourd'hui, il va falloir aller dans la même ligne au niveau des loisirs. C'est-à-dire, prendre un poste à 20 heures uniquement.

**Sylvain Proulx :** Le tracteur n'est pas acheté ? On n'a pas acheté un tracteur ?

**Nathacha Tessier :** Oui, on a acheté un tracteur. On n'a personne pour le conduire. C'est que là, Sylvain, pour ton information, la problématique c'est qu'on n'a engagé personne à cause du Covid. On ne savait pas ce qui arrivait avec le terrain de soccer et avec le terrain de balle. Là, on sait que le gouvernement ne veut pas que ça reprenne les sports d'équipe. Donc, c'est certain qu'il n'y aura pas deux tontes. Si on engage un employé, il va falloir qu'on diminue les heures.

**Sarah McAlden :** C'est sûr que le tracteur n'a pas été acheté juste pour faire de la tonte.

**Patrice Boislard :** Non, c'est sûr.

**Sylvain Proulx :** Au pire, on peut repousser l'embauche à l'automne.

**Nathacha Tessier :** Bien, on en discutera. On verra, ça pourrait être 35 heures au lieu de 20 heures.

**Nathacha Tessier :** OK, donc on y va comme ça. *On donne le contrat pour le « a et b » au montant de 23 500 \$ ?*

**Sylvain Proulx :** Oui, puis dans le procès-verbal ça va être marqué comme quoi l'embauche va être de 20 heures au niveau des loisirs.

**Nathacha Tessier :** Parfait. *Alors Sylvain, est-ce que tu proposes ou secondes quelque chose ?*

**Sylvain Proulx :** Pas de trouble, je propose.

**Nathacha Tessier :** Parfait, *Sylvain propose, appuyé par ?* Sarah McAlden. C'est Sarah McAlden qui a parlé en premier, merci.

**Secondeur :** Sarah McAlden

**Nathacha Tessier :** Point 1.7 octroi du contrat de fauchage. Il y a eu des soumissions qui ont été demandées et 4 soumissions ont été déposées.

**Stéphane Gauthier :** *Est-ce que tu peux répéter qui était la deuxième ?*

**Nathacha Tessier :** Il va falloir aller voir. *Nathalie Lemoine l'as-tu celui d'aujourd'hui ? Donc, Stéphane Gauthier, tu voulais savoir la différence entre les deux ?*

**Stéphane Gauthier** : Oui, la différence entre les deux.

**Sarah McAlden** : 500 \$

**Nathalie Lemoine** : Donc, on a David Bailey pour 20 285 \$, Bellerose pour 17 632 \$, ML entreprise 17 195,80 \$ et André Paré pour 24 600 \$.

**Stéphane Gauthier** : *Celui de Saint-Germain, c'est lequel ?*

**Sarah McAlden** : Il n'y en a pas, je pense.

**Stéphane Gauthier** : Ah, ok.

**Stéphane Gauthier** : Donc, il y a 3000 \$ de différence entre celui de l'année passée puis ceux qui sont plus bas présentement.

**Sylvain Proulx** : Exactement.

**Stéphane Gauthier** : *Est-ce que vous pensez que c'est un risque ?* Je sais qu'on avait été très satisfaits avec celui de l'année passée, tu semblais dire Sarah McAlden.

**Sarah McAlden** : Moi j'ai trouvé qu'il avait vraiment fait une belle job comparée aux autres années et il est passé tôt. Pour tout ce qui est allergène et tout ça, ça l'aide. Et puis, même au conseil, je sais qu'il y en a qui étaient venus qui aimaient ça. Sylvain, toi en campagne, je ne sais pas ce que tu en penses là, mais...moi je l'ai trouvé bon l'année passée.

**Nathacha Tessier** : *Qu'est-ce que vous faites ?*

**Sarah McAlden** : Je sais qu'il y a deux ou trois ans ça n'avait pas été vraiment une belle job. C'est juste pour ça.

**Patrice Boislard** : Je ne me souviens pas, c'était qui avant « Bailey » ? *Te souviens-tu, Stéphane Gauthier, c'était qui ?*

**Stéphane Gauthier** : Non, c'est ça que j'aimerais avoir comme information là, mais je n'ai pas pensé de la demander tantôt.

**Chantal Nault** : C'était Alain Bélanger. Les entreprises Alain Bélanger de Saint-Guillaume.

**Stéphane Gauthier** : C'est l'année qu'on avait été le moins satisfait.

**Stéphane Gauthier** : Ah ok ! Sauf qu'on ne connaît pas ML. Dans le fond, à part « Bailey », on ne connaît pas les autres.

**Sarah McAlden** : Ça, c'est un service qu'on a et c'est bien le fun quand ...c'est niaisieux, mais c'est ça pareil. C'est un service qui est super apprécié en campagne et puis...

**Stéphane Gauthier** : Vu que les années d'avant il y a beaucoup de cultivateurs qui étaient venus au conseil pour ça.

**Sarah McAlden** : *L'année passée, il y en a eu zéro ?*

**Stéphane Gauthier** : Oui

**Stéphane Gauthier** : Je ne le sais pas, c'est la raison pour laquelle je pose la question. *Est-ce que ça vaut la peine 3 000 dollars de différence ?*

**Chantal Nault**: La job était super belle l'année passée.

**Nathacha Tessier** : L'information que j'ai à vous transmettre c'est que c'est un contrat qu'on peut donner de gré à gré. Donc, on n'est pas obligé de respecter le plus bas soumissionnaire. Si vous vous sentez plus à l'aise avec celui de l'année passée, on va y aller avec celui de l'année passée tout simplement. Sinon, on en essaie un autre puis on verra après, mais il faut le décider, mais c'est vous autres qui décidez.

**Stéphane Gauthier** : L'autre question qui fallait poser à Nathalie Lemoine, effectivement, *est-ce qu'on a le droit ou pas ?*

**Nathacha Tessier** : Oui, dans ce cas-ci, si vous avez été très satisfaits du service de l'année passée, je pense que ça peut être un argument qui va pencher en sa faveur et c'est 3000 \$ de plus.

**Stéphane Gauthier** : *Le gars, il vient d'où ?*

**Patrice Boislard** : Tu n'as pas personne de Saint-Germain en tout cas. Des 4, il n'y en a pas de Saint-Germain.

**Sarah McAlden**: Je fais juste checker là. C'est David Bailey ?

**Nathacha Tessier** : N'oubliez pas de refermer votre micro s'il vous plaît parce qu'on entend des choses-là. On va attendre la recherche de Sarah McAlden.

**Sarah McAlden** : Il y a déneigement ici, ça doit être lui ça. Ils disent Drummondville.

**Nathacha Tessier** : C'est sûr qu'il n'est pas de Saint-Germain.

**Sarah McAlden** : Il y en a un à Drummond et ça doit être le même. J'assume là.

**Stéphane Gauthier**: *Patrice ?*

**Patrice Boislard**: Oui ?

**Stéphane Gauthier** : *ML, y'était de Saint-Hyacinthe tu disais ?*

**Patrice Boislard** : ML, il est à Bécancour, Bellerose, Saint-Hyacinthe.

**Stéphane Gauthier** : Ah ok. On va prendre lui qui est le plus proche.

**Patrice Boislard**: Pas de trouble avec ça moi.

**Nathacha Tessier** : Donc, Stéphane Gauthier propose le contrat de 20 285 \$ ? Tu te sens plus à l'aise comme ça ?

**Stéphane Gauthier** : Je le proposerais, oui.

**Sarah McAlden**: Moi je suis d'accord.

**Nathacha Tessier** : Sarah McAlden dit en premier qu'elle seconde, c'est bon. C'est bon. *Nathalie Lemoine, ça te convient ?*

**Nathalie Lemoine** : Oui

**Nathacha Tessier** : Merci. On va passer aux incendies. 2.1 l'embauche de Janhyn Manseau, pompier. Nous en avons déjà parlé tout à l'heure un petit peu. Il a déjà sa formation pompier 1 et l'autre, Sarah McAlden, son nom de formation, je ne l'ai pas.

**Sarah McAlden**: Matières dangereuses.

**Nathacha Tessier** : Matières dangereuses, c'est ça.

**Nathacha Tessier** : Donc, sur recommandation du directeur incendie et des lieutenants, *est-ce que vous acceptez l'embauche de Janhyn Manseau ?*

**Sarah McAlden** : Moi je le propose, Sarah McAlden.

**Nathacha Tessier** : Secondé par qui ? Merci, Sylvain.

**Secondeur** : Sylvain Proulx

**Nathacha Tessier** : 2.2 achats de 4 radios « **Instrinsèque Motorola** ». C'était déjà budgété. C'est pour remplacer ceux qui étaient dans le camion puis pour pouvoir en fournir aux nouveaux pompiers. *C'est bien ça ?*

**Sarah McAlden** : Proposé. Sarah McAlden.

**Nathacha Tessier** : Secondé par ? Sylvain.

**Proposeur** : Sarah McAlden

**Secondeur** : Sylvain Proulx

**Nathacha Tessier** : C'est au montant de 3 396 \$.

**Nathacha Tessier** : 2.3 adoption du règlement 247-20 modifiant le règlement 630-19 décrétant la constitution d'un service de sécurité civile et incendie pour la protection des biens et des personnes. Attendu que la municipalité veut assurer la protection civile et des incendies et tous autres désastres de tout genre, de ses citoyens. Attendu qu'il est nécessaire d'amender le règlement 630-19 afin de permettre l'émission de constats d'infractions. Attendu que la municipalité peut, en vertu de l'article 4.7 ainsi que les articles 62 à 65 de la Loi et de leurs compétences municipales, adopter des dispositions réglementaires dans les domaines relatifs à la sécurité. Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenu le 4 mai 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance. Le préambule du présent règlement fait partie intégrante. Le conseil autorise le directeur du service de sécurité civile et incendie et ses officiers ou toutes autres personnes désignées par résolution par le conseil municipal à entreprendre des poursuites pénales contre tous contrevenants à toutes dispositions du règlement 630-19 et autorise ces personnes à délivrer des contrats d'infractions à cette fin. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi. Ça me prend un proposeur s'il vous plaît.

**Sarah McAlden** : Je propose. Sarah McAlden.

**Nathacha Tessier** : Secondé par ? Sylvain, merci.

**Secondeur** : Sylvain Proulx

**Nathacha Tessier** : Une demande d'appui nous est demandée pour la reconnaissance du gyrophare vert pour les pompiers pour qu'ils puissent se déplacer en toute sécurité. Si tout fonctionne bien, ce sera peut-être en vigueur à partir du mois d'août 2020. Donc, c'est une lettre d'appui. *Est-ce que vous êtes d'accord avec ça ?*

**Sylvain Proulx** : Oui

**Patrice Boislard** : Oui

**Nathacha Tessier** : C'est Patrice et Stéphane Gauthier, c'est ça ?

**Patrice Boislard**: Non, c'est Sylvain et Stéphane Gauthier.

**Proposeur** : Sylvain Proulx

**Secondeur** : Stéphane Gauthier.

**Nathacha Tessier** : Ah, merci. *Est-ce que ça te va Nathalie Lemoine ?*

**Nathalie Lemoine** : Oui

**Nathacha Tessier** : Merci

**Nathacha Tessier** : Urbanisme 3.1 assemblée publique pour le projet de règlement n°633-20 consultation écrite débutée le 15 avril 2020. Considérant l'adoption de la municipalité du règlement sur le plan d'urbanisme 619-19, le 2 décembre 2019, ce n'est pas celui-là, je m'excuse, je suis mélangée. Nathalie Lemoine je vais avoir besoin toi, je pense. Ça se peut-tu ? Moi, j'ai 641-20. Ça ne sera pas long. OK, je recommence.

Assemblée publique de consultation écrite pour le projet de règlement n°633-20. Tel qu'énoncé à la résolution 122.04.202, l'assemblée publique de consultation est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public. L'avis public a été publié dans le journal l'Express de Drummondville, le 15 avril 2020, et aux emplacements désignés par le conseil tel qu'indiqué au règlement 574-17. Résolution 147.05 2020, adoption du règlement 643-20. Considérant son adoption par la municipalité du règlement sur le plan d'urbanisme du 619-19, le 2 décembre 2019. Considérant l'entrée en vigueur du règlement sur le plan d'urbanisme 619-19, le 24 janvier 2020. Considérant que des erreurs des normes susceptibles d'interprétation se sont glissées dans le règlement. Considérant l'avis de motion donné le 25 mars 2020. Considérant l'adoption du premier projet de règlement n° 643-20. Considérant la tenue d'une consultation publique selon les modalités adoptées par la résolution 122.04 2020, le 6 avril 2020. Sur proposition de, appuyé de, il est résolu d'adopter le règlement n° 643-20 amendement le règlement sur les plans d'urbanisme 619-19. Assemblée publique de consultation écrite pour le projet de règlement. Ça me prend la proposition. *C'est ça ? D'accord.*

**Proposeur** : Patrice Boilard

**Secondeur** : Chantal Nault



**Nathacha Tessier :** *Est-ce que je continue à lire celui-là Nathalie Lemoine ?*

**Nathalie Lemoine :** Oui, vas-y.

**Nathacha Tessier :** Assemblée publique de consultation écrite pour le projet de règlement 641-20. Tel qu'énoncé à la résolution 122.04.202, l'assemblée publique de consultation est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public. L'avis public a été publié dans le journal l'Express de Drummondville, le 15 avril 2020 et aux emplacements désignés par le conseil tel qu'indiqué au règlement 574-17. Avis de motion, règlement 641-20 amendant le règlement 619-19 sur le plan d'urbanisme. Ça me prend quelqu'un qui me donne l'avis de motion.

**Avis de motion:** Patrice Boislard

**Nathacha Tessier :** Patrice donne un avis de motion qui sera soumis à une séance subséquente pour adoption. Le règlement n° 641-20 amendant le règlement 619-19 sur le plan d'urbanisme dépose ce projet du règlement n° 641-20 intitulé règlement amendant le règlement 619-19 sur le plan d'urbanisme. Résolution 148.05 2020, adoption du second projet de règlement 641-20. Attendu l'adoption par la municipalité du règlement de zonage n° 629-19 le 24 janvier 2020. Attendu le dépôt d'une demande de modification au règlement de zonage le 29 janvier 2020 pour autoriser les logements complémentaires à l'intérieur d'une résidence unifamiliale jumelée. Attendu que le conseil accepte de modifier le règlement de zonage n° 620-19. Attendu qu'il y a lieu d'apporter des modifications appropriées. *Sur proposition de ?*

**Proposeur :** Sylvain Proulx

**Secondeur :** Patrice Boislard

**Nathacha Tessier :** Sylvain et Patrice, c'est bien ça ? Merci

**Nathacha Tessier :** Il est résolu d'adopter le second projet de règlement n° 641-20 amendant le règlement de zonage 620-19 afin d'autoriser l'usage de résidence unifamiliale H1 à structure jumelée dans la borne municipale R-31.

**Nathacha Tessier :** Assemblée publique de consultation écrite pour le projet de règlement 644-20. Tel qu'énoncé à la résolution 122.04.202, l'assemblée publique de consultation est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public. L'avis public a été publié dans le journal l'Express de Drummondville, le 15 avril 2020 et aux emplacements désignés par le conseil tel qu'indiqué au règlement 574-17. Résolution 149.05.2020, adoption du règlement 644-20. Considérant l'adoption par la municipalité du règlement de zonage 620-19, le 2 décembre 2019. Considérant l'entrée en vigueur du règlement de zonage 620-19, le 24 janvier 2020. Considérant la modification apportée aux plans d'urbanisme n° 619-19. Considérant qu'il y a lieu d'apporter un règlement de concordance en vertu de l'article 110.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Considérant l'avis de motion donné le 25 mars 2020. Considérant l'adoption du premier projet de règlement n° 644-20 le 25 mars 2020. Considérant la tenue d'une consultation publique par écrite selon les modalités adoptées par la résolution 122.04.2020, le 6 avril 2020. *Sur proposition de ?*

**Proposeur :** Chantal Nault

**Secondeur :** Patrice Boislard

**Nathacha Tessier :** Il est résolu d'adopter le règlement...

**Stéphane Gauthier :** ...moi je veux un décompte pour les mêmes raisons que le décompte de la première fois sur le premier projet.

**Nathacha Tessier :** Donc, c'est majoritaire, c'est ça ?

**Sylvain Proulx:** Pourquoi on change le règlement avant d'avoir fait l'achat du bâtiment ?

**Nathacha Tessier :** Oui attend un petit peu. On pensait à notre affaire. Nathalie Lemoine ?

**Nathalie Lemoine :** Oui en fait, ça, c'est le second projet. L'adoption, vous pouvez le reporter si vous voulez attendre d'avoir la...

**Sylvain Proulx :** On ne devrait pas laisser le zonage actuel ?

**Nathalie Lemoine :** Je n'ai pas bien compris, Sylvain, s'il te plaît.

**Sarah McAlden :** On fait quoi, on va changer le zonage ?

**Nathalie Lemoine:** Ben en fait, j'ai posé la question à savoir qu'est-ce que ça changeait. Ce qu'on m'a dit c'est que ça ne changeait rien au règlement.

**Nathalie Lemoine:** On peut reporter si vous voulez.

**Sylvain Proulx:** Bien, j'attendrais que l'achat soit fait et que ce soit à nous avant de changer le zonage d'un bâtiment qui ne nous appartient pas. Puis on ne veut sûrement pas, si toutefois l'achat ne se fait pas, changer le zonage. On va sûrement vouloir laisser ça commercial.

**Nathacha Tessier :** Est-ce que c'est correct pour tout le monde ?

**Sarah McAlden:** Moi je ne comprenais pas pourquoi on changeait ça.

**Nathacha Tessier :** Bien c'est parce que...il faudrait juste vérifier Nathalie Lemoine parce que je pense qu'on la fait en même temps que l'autre terrain qu'on a acheté.

**Stéphane Gauthier:** C'est une des raisons pour laquelle j'avais voté contre la première fois aussi.

**Nathacha Tessier :** Parce que...? Tu as raison ?

**Stéphane Gauthier :** Faire quelque chose sur un projet qui n'est même pas adopté pis ils y avaient d'autres raisons aussi.

**Nathacha Tessier :** Mais ce n'est pas le terrain qu'on a acheté l'année passée ?

**Nathalie Lemoine:** Oui, ça peut toucher celui-là aussi.

**Stéphane Gauthier:** En réalisé, le 344-20, c'est le terrain où est-ce que l'hôtel de ville sont ?

**Nathalie Lemoine:** Il n'y avait pas aussi l'autre à côté-là ? Celui qu'on a acheté.

**Stéphane Gauthier:** C'était un autre règlement celui-là.

**Nathacha Tessier :** Bien, écoutez, on va le reporter puis on va faire faire les vérifications.

**Sarah McAlden:** Parce que sinon, il va falloir qu'on recule tout ça là. Si admettons... Si ce n'est pas favorable là, il va falloir qu'on recommence parce qu'on ne va pas le laisser comme ça, ce n'est pas public.

**Stéphane Gauthier:** En principe, ça ne change rien. C'est juste que tu es obligé de redéfaire ce que tu as fait.

**Nathalie Lemoine:** Non, mais reporter la décision.

**Nathacha Tessier :** C'est reporté, merci.

**Nathacha Tessier :** OK, nous sommes rendus au point 8, le dossier 2020-005 demande de dérogation mineure au 355, 8<sup>e</sup> Rang sur le lot 5 155 118. Attendu qu'une demande de dérogation est déposée afin de régulariser la propriété. Attendu que la demande consiste à autoriser une marge latérale du garage attaché avec ouverture à .30 mètres au lieu de 1.5 m avec un empiètement de l'avant-toit de 0,14 m. D'autoriser une distance de 1.34 m au lieu de 2 m entre le garage et le bâtiment principal. D'autoriser la présence de 2 pavillons de piscine au lieu du maximum qui est de 1. Autoriser une superficie de pavillon de piscine de 62.56 m carrés au lieu de 40 m carrés et d'autoriser une distance de 0 m au lieu de 2 m entre le garage et le pavillon de la piscine. Attendu que le service d'urbanisme n'a trouvé aucune demande de permis relativement au garage détaché, aux pavillons de piscine. Attendu que la fermeture de l'abri d'auto en garage attaché a été faite de bonne foi et avec un permis. Attendu que le demandeur n'a pas démontré le préjudice sérieux causé par l'application du règlement de zonage. Attendu que les membres du conseil recommandent l'acceptation de la dérogation mineure en partie seulement. Après analyse et discussion, sur proposition de...

**Proposeur : Patrice Boislard**

**Secondeur : Chantal Nault**

**Nathacha Tessier :** Il est résolu ce qui suit, que le conseil autorise une marge latérale du garage attaché avec ouverture à .30 m au lieu de 1.5 m avec un empiètement de l'avant-toit de 0,14 m. Que le conseil refuse la demande portant sur la distance entre le garage et le bâtiment principal. Le nombre de pavillons de piscine, la superficie des pavillons de piscine et la distance entre le garage et le pavillon de piscine.

**Nathacha Tessier :** Nous allons maintenant passer aux loisirs. 4.1 annulation de la fête nationale 2020. Attendu que dans un contexte où certaines mesures sanitaires, mises en place pour protéger les Québécois de la Covid-19, devront être respectées à plus long terme. Le gouvernement du Québec demande l'annulation des festivals ainsi que des événements culturels intérieurs et extérieurs prévus sur le territoire québécois pour une période allant jusqu'au 31 août 2020. Attendu que la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham avait planifié la tenue d'activités dans le cadre de la fête nationale 2020 sur proposition de...

**Proposeur : Chantal Nault**

**Secondeur : Patrice Boislard**

**Nathacha Tessier** : Il est résolu d'abolir les activités pour la fête nationale 2020.

**Nathacha Tessier** : Annulation des locations de salles jusqu'au 30 juin 2020. Attendu que dans un contexte où certaines mesures sanitaires misent en place pour protéger les Québécois de la Covid-19, les rassemblements intérieurs et extérieurs sont désormais interdits par le gouvernement du Québec. Attendu que la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham doit respecter les consignes émises par le gouvernement du Québec. Il est résolu d'annuler les locations de salles jusqu'au 30 juin 2020 et que la situation sera réévaluée au début du mois de juillet 2020 suivant la recommandation du gouvernement du Québec. Proposer par...

**Proposeur** : Chantal Nault

**Secondeur** : Patrice Boislard

**Nathacha Tessier** : Administration générale. Adoption du règlement 642-20 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux. Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 2 mars 2020. Considérant que, selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Saint-Germain doit être au moins 6 et au plus 8. Considérant que le conseil municipal juge opportun de procéder à la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux de manière à rencontrer les dispositions de l'article 12 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 15 % ou 25 %, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation. Considérant qu'après étude des documents et plans déposés pour le service de représentation électorale « Élection Québec » en mars 2020. Considérant qu'un avis public a été publié conformément à l'article 16 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités le 9 avril 2020. Considérant qu'aucune opposition ne fut signée dans les délais indiqués à l'article 17 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Il est résolu que soit ordonné et statué le projet de règlement portant le n° 642-20 que la division du territoire de la municipalité soit la suivante. Vous avez tous la liste et ça va paraître sur site aussi. Je ne les lirai pas tous si vous me permettez. Ça me prendrait un proposeur et un secondeur s'il vous plaît.

**Proposeur** : Chantal St-Martin

**Secondeur** : Sarah McAlden

**Nathacha Tessier** : Adoption du règlement 645-20 modifiant le règlement 637-19. C'est au niveau des taxes et de la taxation de cette année. Je crois que madame Lemoine nous avait envoyé des choix et tantôt on en a discuté. Vous avez décidé d'y aller avec le choix numéro 2. Je vais laisser parler Nathalie Lemoine qui comprend, s'il vous plaît.

**Nathalie Lemoine** : En fait, la différence c'est que le taux d'intérêt applicable ça va être sur tous les versements. Au lieu d'être à 12 %, pour aider les gens avec la situation de pandémie actuelle, le taux d'intérêt est établi à 0 % pour tous versements de comptes impayés, pour 2020 seulement, et qui devenaient exigibles en date du 16 mars 2020. Donc, il s'agit de choisir aussi une date pour que les intérêts repartent pour le calcul. Alors, vous devez choisir une date de fin.

**Nathacha Tessier :** Tantôt on avait discuté, je crois que Sarah McAlden, tu as une proposition à faire.

**Sarah McAlden :** Oui, je proposerais le 31 août comme date de fin pour le "payer sans intérêts" le paiement du 15 mars. Ceux qui ne l'auront pas acquitté rendu-là, bien il va falloir qu'ils payent de l'intérêt.

**Stéphane Gauthier:** Je seconde.

**Nathacha Tessier :** OK, donc on y va jusqu'au 31 août. Merci.

**Proposeur :** Sarah McAlden

**Secondeur :** Stéphane Gauthier

**Nathacha Tessier :** C'est bon pour tout le monde ? Parfait, merci.

**Nathacha Tessier :** 5.3 c'est un avis de motion et dépôt du projet de règlement 646-20 sur les droits de mutation. C'est pour préciser que c'est lors d'un décès seulement qu'il n'y a pas de montant supplétif.

**Nathacha Tessier :** Stéphane Gauthier l'a proposé.

**Stéphane Gauthier :** Oui, je propose.

**Proposeur :** Stéphane Gauthier

**Secondeur :** Sarah McAlden

**Nathalie Lemoine :** Merci. Désolé, c'est juste un avis de motion.

**Stéphane Gauthier :** Désolé Sarah, c'est moi qui donne l'avis de motion.

**Nathacha Tessier :** OK, 5.4 la contribution aux petites boîtes à lunch. Comme j'expliquais tout à l'heure, c'est que malheureusement, cette année, il n'y aura pas de tournoi de golf pour ramasser des sous pour les petites boîtes à lunch. Je peux vous assurer que sur notre territoire, malheureusement, il y a des enfants qui bénéficient de ce service, peut-être même plus qu'on le pense et surtout avec la Covid, je crois qu'on va en avoir encore plus de besoins. Donc, je voulais qu'on...on avait déjà décidé de budgéter 1000 \$ pour ce tournoi de golf là. Je donnerais le même montant. J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Nous demandons la même chose à toutes les municipalités.

**Chantal St-Martin :** je propose

**Patrice Boislard :** j'appuie

**Nathacha Tessier :** Merci beaucoup. 5.5 Offre de cotisations à la CREQ. Ça, je n'ai pas regardé c'était quoi. Attendu que le conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec invite la municipalité à devenir membre de l'organisme afin de soutenir la mission environnementale de la région. Attendu qu'une cotisation au CREQ permet de recevoir de l'information pertinente sur les différents dossiers d'actualité en environnement, être accompagné par des experts et participer au soutien du mouvement environnemental de la région. Attendu que le montant de la

cotisation pour une municipalité est de 50 \$ annuellement. Il est résolu de cotiser au CREQ au titre de municipalité au montant de 50 \$ pour l'année 2020. Est-ce que vous êtes en accord ?

**Sarah McAlden:** Oui.

**Nathacha Tessier :** Merci. Donc, nous allons poursuivre dans la même suite. 5.6 annulation de la vente de garage du mois de mai 2020. Malheureusement, nous allons devoir annuler cette vente. Nous reverrons pour les autres mois. Ça me prendrait une proposition s'il vous plaît.

**Proposeur :** Chantal Nault

**Secondeur :** Sarah McAlden

**Nathacha Tessier:** Ce n'est pas facile quand vous parlez tous en même temps.

**Nathacha Tessier :** Nous allons continuer dans la même veine. 5.7 annulation de l'activité de distribution des arbres. Malheureusement, ça aussi ça doit être annulé. Ce n'est pas nous, c'est le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui nous a annoncé que toutes les distributions d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts seront annulées, et ce, pour ne pas accroître les regroupements de personnes. Attendu que la municipalité de Saint-Germain doit respecter les consignes émises par le gouvernement du Québec. Il est résolu d'annuler l'activité de distribution d'arbres prévue au mois de mai 2020. Alors on ne peut pas reporter non plus, car il va être trop tard. Ça me prend un proposeur/secondeur.

**Proposeur :** Sarah McAlden

**Secondeur :** Patrice Boislard

**Nathacha Tessier :** *Sarah McAlden, Sylvain, c'est ça ?*

**Patrice Boislard :** Non, Patrice.

**Nathacha Tessier :** Ok. Même chose pour la collecte des TIC. Nous avons décidé cette année de la faire la même journée que la journée de l'arbre. Par contre, nous aimerions le reporter à l'automne comme c'était les autres années. Vous surveillerez la publicité dans le Germainois, mais ça aura lieu quelque part dans le mois d'octobre/novembre. Ça me prendrait un proposeur pour ça s'il vous plaît.

**Nathalie Lemoine :** Nathacha Tessier, ce n'est pas nécessaire, c'est juste de l'info.

**Nathacha Tessier :** OK, merci.

**Patrice Boislard:** Ben oui, ta raison.

**Nathacha Tessier :** Parfait.

**Patrice Boislard:** Je peux-tu ajouter un varia ?

**Nathacha Tessier:** Oui, mais on n'est pas rendu là par exemple.

**Nathacha Tessier :** Marque-le, tu le diras tantôt, c'est correct ?

**Nathacha Tessier :** OK, merci.

**Nathacha Tessier :** Le point 5.9 mandat à Cain, Lamarre pour entamer des démarches d'expropriation du lot 5 397 619. Il y a eu des développements, nous avons parlé aujourd'hui avec celui qui a été mandaté par le regroupement pour pouvoir régler le dossier. Donc, ce que j'ai proposé aujourd'hui c'est de leur donner un délai de 14 jours. Si dans 14 jours nous n'avons pas reçu le mandat du notaire pour la vente du terrain, la petite pointe que nous parlons depuis des années, nous irons en expropriation. Nous ferons une spéciale dans 14 jours.

**Sylvain Proulx:** ok on verra dans 14 jours.

**Nathacha Tessier :** Sylvain et Patrice ?

**Proposeur :** Sylvain Proulx

**Secondeur :** Patrice Boislard

**Nathacha Tessier :** Merci. 5.10 j'aimerais qu'on envoie un avis à la Maison des jeunes concernant leur relocalisation. Une demande par écrit, on en avait parlé la semaine dernière en atelier de travail puisqu'on ne se servira plus de la salle. Il va falloir que la Maison des jeunes se trouve un autre emplacement. J'aimerais leur laisser un certain délai, mais que ce soit noté par écrit. Bien on va en discuter.

**Stéphane Gauthier:** Est-ce qu'on sait quand est-ce qu'on va être vraiment...comment je pourrais dire ça. Tant qu'on n'a pas de projet pour la salle municipale, la Maison des jeunes peut rester là-bas.

**Nathacha Tessier:** Tant qu'on ne la démolie pas, mais je veux qu'ils sachent qu'on va la démolir puis qu'ils vont devoir quitter.

**Nathacha Tessier:** Oui, Sylvain ?

**Sylvain :** C'est sûr Stéphane que ça serait bien qu'on donne un avis, peut-être pas de 3 semaines, mais peut-être 1 an ou peut-être 2 ans. Le temps de trouver un emplacement pour leur maison dans la municipalité.

**Stéphane Gauthier:** Je suis très d'accord. Dans le fond, c'est juste ça que j'avais comme question, c'est le délai. C'est quoi le délai qu'on leur donne ? On ne le sait pas là. Présentement, parce que le projet, il n'y a pas de projet pour ça.

**Nathacha Tessier:** Bien moi je pense qu'on devrait y aller avec notre mandat au pire. Je ne sais pas vous autres ce que vous en pensez là.

**Sylvain Proulx:** Bien, 1 an pour qu'on puisse fermer le dossier avant de terminer le mandat.

**Nathacha Tessier :** Nathalie Lemoine veut avoir la parole.

**Nathalie Lemoine :** Dans votre sommaire décisionnel de la semaine dernière, vous aviez indiqué un délai de 12 mois.

**Nathacha Tessier :** C'est ça, c'est 1 an.

**Sylvain Proulx:** Je trouve qu'un an c'est raisonnable. Ça ne veut pas dire qu'au bout d'un an on va trancher là, mais au moins dans 1 an, idéalement il faudrait qu'ils aient avancé dans le dossier. Est-ce que ça va être indiqué qu'ils vont être dans l'obligation, mettons, tous les 3 mois, de nous envoyer de l'information à savoir l'avancement de leur dossier ou on les laisse aller 1 an puis au bout de 1 an ils nous arrivent avec leur projet ? Comment ça va fonctionner Nathalie Lemoine ?

**Nathalie Lemoine :** Écoute Sylvain, moi je peux l'ajouter dans l'avis. En fait, dans la résolution, je peux leur demander un suivi de dossier aux 3 mois.

**Sylvain Proulx :** Je pense que ça serait intéressant pour éviter de se retrouver dans 1 an puis en fin de compte on n'a rien pis là étirer encore de 6 mois.

**Sarah McAlden:** Bien il faudrait leur demander de quitter. On peut-tu demander qu'ils quittent dans 1 an et dans 6 mois, s'ils n'ont toujours pas trouvé, ils pourraient demander une extension.

**Sarah McAlden:** On aimerait qu'ils cherchent.

**Nathacha Tessier:** Moi, j'aime beaucoup l'idée des 3 mois. Donc, on va voir s'ils font des recherches.

**Patrice Boislard:** Nous, à la limite, si l'on voit qu'au bout de 3 mois ça n'avance pas, au bout de 6 mois si l'on voit que ça n'a pas avancé, on pourrait leur donner un coup de main là-dedans aussi. Ce n'est peut-être pas notre mandat, mais ça prendrait peut-être du monde qui ont plus de connaissances pour les aider dans ces recherches-là.

**Nathacha Tessier:** Donc, on irait avec 12 mois et un suivi aux 3 mois ?

**Sylvain Proulx :** Bien, je propose.

**Nathacha Tessier :** OK, Sylvain propose. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui seconde ?

**Proposeur :** Sylvain Proulx

**Secondeur :** Patrice Boislard

**Nathacha Tessier :** Est-ce que c'est unanime ? Oui, merci.

**Nathacha Tessier :** Demande de délai supplémentaire 5.11, c'est les permis qui ont été octroyés pendant la pandémie ou juste avant la pandémie. Les gens sont venus chercher des permis, il y en a eu quelques-uns quand même et avec l'arrêt de la construction les gens posent des questions à savoir qu'ils ont peur de ne pas arriver dans le temps parce que les dates n'ont pas encore été amorcées pour les contrats. Donc, est-ce que vous êtes d'accord pour amener un délai pour ces permis-là, seulement les permis qui ont été émis juste avant et pendant la pandémie ?

**Stéphane Gauthier:** On peut rallonger de 2 mois, facile.

**Sylvain Proulx:** Ça fait 2 mois que tout est bloqué.

**Nathacha Tessier :** Est-ce que vous êtes d'accord pour un délai de 2 mois ?

**Proposeur :** Patrice Boislard



**Secondeur :** Sylvain Proulx

**Nathacha Tessier :** C'est bon, merci. Dans les varies tout à l'heure, je vous ai mentionné qu'il y en aurait deux pour la municipalité. L'autorisation de signature pour l'édifice notarié 253, des Menuisiers incorporé. Si l'entente nous parvient notariée pour l'achat de la pointe de terrain, que vous savez qu'on en parle depuis longtemps, à 1,70 \$ les conditions qu'on avait discutées avec eux. Pour le restant, on va s'en reparler pour les servitudes et tout ça. C'est une autorisation de signature.

**Proposeur :** Patrice Boislard

**Secondeur :** Chantal St-Martin

**Nathacha Tessier :** Merci. Ensuite, maintenant nous allons passer au responsable de l'urbanisme. Nathalie Lemoine, est-ce que tu veux en parler un petit peu ? Ou on fait un petit résumé ?

**Nathalie Lemoine :** En fait, je vous ai fait parvenir un rapport sur le processus d'embauche. On a reçu 4 candidatures. Il y en a une qui a été retirée. On a procédé à 3 entrevues téléphoniques. Lorsqu'on a fait les réservations pour les entrevues par vidéoconférence auprès des 3 candidats, il y en a un qui s'est désisté. Donc, on a procédé à 2 entrevues avec madame Tessier, madame St-Martin et monsieur Boislard en remplacement de madame St-Martin pour une candidature. Le comité RH recommande de faire une offre au candidat retenu.

**Nathacha Tessier :** Nathalie Lemoine, qu'est-ce que ça nous prend pour continuer ? Est-ce que ça prend une résolution pour faire le contrat de travail ?

**Nathalie Lemoine :** Oui, s'il vous plaît.

**Nathacha Tessier :** Proposé et secondé...

**Proposeur :** Patrice Boislard

**Secondeur :** Chantal St-Martin

**Nathacha Tessier :** Merci Chantal. Nathalie Lemoine, est-ce que toi tu as un autre varia ? Oui Patrice, je sais que tu en as un.

**Nathalie Lemoine :** Non, moi je n'en ai pas d'autres. Merci.

**Nathacha Tessier :** Donc, Patrice, je vais vous passer tour à tour ok ?

**Patrice Boislard :** Bien dans le fond, il me semblait que le ramassage des gros rebuts c'était à la fin mai.

**Nathacha Tessier:** 28

**Patrice Boislard :** Je le sais qu'à Drummondville, elle va s'effectuer. Je présume que Saint-Germain, on va travailler pour la faire aussi.

**Nathacha Tessier:** Elle va se faire et c'est indiqué sur le site déjà.

**Patrice Boislard :** OK, parfait. Je n'étais pas allé voir.

**Nathacha Tessier:** C'est le jeudi 28 mai.

**Patrice Boislard :** Merci.

**Nathacha Tessier :** As-tu d'autres choses ?

**Patrice Boislard :** Non, c'est beau, merci.

**Nathacha Tessier :** Sarah McAlden ?

**Sarah McAlden :** Je ne sais pas s'ils ont pensé, probablement, mais de partir les jeux d'eau puis tout ça pour s'assurer qu'ils sont en fonction ...puis si jamais ça repart...puis encore là...toutes les années ça doit être bon de repartir ça pareil. Juste pour voir si ça fonctionne encore j'imagine qu'ils vont s'occuper de ça.

**Nathacha Tessier:** On va faire la demande.

**Nathalie Lemoine:** C'est dans la planification.

**Sarah McAlden :** J'avais une question de quelqu'un, pas un citoyen, est-ce qu'on projette de prolonger la piste cyclable sur Saint-Pierre. On est rendu jusqu'au bout de Rossignol puis après ça moi je sais qu'on est arrivé...notre mandat a commencé et ça finissait ce projet-là. Je ne me suis pas préoccupée de ça. Est-ce qu'il y avait un plan dans le projet jusqu'au 8<sup>e</sup> rang ?

**Sylvain Proulx:** Ça coûtait 300 000 \$

**Nathacha Tessier :** La problématique c'est qu'on a voulu la faire au début puis après ça ils se sont rendu compte que la tuyauterie, tous les tuyaux puis les choses qui passaient, ils étaient bons. On s'est dit que quand ça touchera aux services, on le fera. C'est trop dispendieux sinon.

**Nathacha Tessier:** Bien, on peut en reparler au comité de voirie pour voir s'il n'y aurait pas une possibilité de l'élargir. Je sais qu'un moment donné, elle était de l'autre côté puis on l'a fait ramener sur le même côté. On peut peut-être voir ce qu'il y aurait à faire. Les gars, qu'est-ce que vous en pensez pour la voirie ?

**Sarah McAlden :** J'ai eu la question, alors je la pose. Ce n'était pas....

**Stéphane Gauthier:** Faudrait qu'on soumette ça au comité de voirie.

**Nathacha Tessier :** Parfait, c'est ce qu'on va faire.

**Patrice Boislard:** Oui, mais sûrement pas que ça va arriver en 2020.

**Sarah McAlden:** Mais j'ai une question d'une amie qui marche beaucoup au village, vous la connaissez tous. Elle dit qu'il y a plein de maisons qui se sont vendues. Elle dit que toutes les maisons sont vendues, elle dit que c'est fou.

**Nathacha Tessier :** *il y en a beaucoup*

**Sarah McAlden:** J'ai trouvé ça très positif comme information.

**Nathacha Tessier :** Effectivement. Stéphane Gauthier, as-tu un varia ?

**Stéphane Gauthier** : Non, ça va pour moi.

**Nathacha Tessier** : Sylvain, as-tu un varia ?

**Sylvain Proulx** : J'en ai 3. Le chemin des agriculteurs, probablement que c'est ouvert, mais la dernière fois que j'y ai été, il n'était pas ouvert. C'est le moment, les gars sèment c'est juste un commentaire, mais la dernière fois que j'y ai été, ce n'était pas ouvert. Deuxième varia, au niveau des sentiers dans le petit boisé, on avait des sentiers à faire. Je me demandais, présentement, notre équipe de voirie je ne sais pas si elle est surchargée, mais ça serait peut-être un bon moment d'aller faire nos sentiers dans notre beau boisé. Troisième varia, ça serait piste cyclable pour reprendre ce que Sarah McAlden discutait tantôt, mais au niveau de la pelouse au niveau de la piste cyclable qui s'en va de plus en plus, je pense, en mauvaises herbes. Je ne sais pas si l'on devrait faire l'entretien de cette pelouse-là. Probablement qu'on a de la misère à cause de l'accumulation de neige en période hivernale et de sel et tout le reste.

**Nathacha Tessier**: Tu parles de la rue Saint-Pierre là ?

**Sylvain Proulx** : Oui, exact.

**Sarah McAlden** : On pourra peut-être regarder si ça devient quelque chose qui est plus résistant.

**Sylvain Proulx**: Soit ça ou la traiter un peu comme nos parcs. Ça a été beau la première année, mais ça s'en va de moins en moins beau.

**Patrice Boislard**: Ça prend de l'entretien régulier pour ça. Ça prend des engrais pis de l'ensemencement régulier. On ne peut pas s'en sortir là.

**Sylvain Proulx** : C'était mes 3 points.

**Nathacha Tessier** : Parfait, merci. Chantal St-Martin ?

**Chantal St-Martin** : Non, ça va pour moi.

**Nathacha Tessier** : Chantal Nault ?

**Chantal Nault** . : J'ai vu aujourd'hui Louise Gaillard, ils ont ouvert la bibliothèque aujourd'hui pour la première journée. Elle m'a dit qu'ils ont eu beaucoup de monde. Ils ont ramassé 5 caisses de livres, des échanges qu'ils gardent durant une semaine puis la semaine prochaine, ils ressortent ces livres-là. Elle dit qu'ils ont eu beaucoup, beaucoup, de monde.

**Nathacha Tessier**: On pourrait peut-être spécifier, Chantal, si tu me le permets, que c'est sur rendez-vous seulement. Il faut qu'ils appellent à la bibliothèque parce qu'ils ne peuvent pas entrer dans la bibliothèque. Si ça continue comme ça, ils vont peut-être réouvrir une autre journée aussi et ils ont demandé aujourd'hui s'il y avait des bénévoles pour aller porter des livres pour les 70 ans et + au service de loisirs. Nous sommes à vérifier si les bénévoles d'épicerie ne pourraient pas faire ce service-là.

**Nathacha Tessier** : Oui Patrice ?

**Patrice Boislard**: Est-ce qu'il faut prendre rendez-vous pour aller porter des livres également ou il y a un dépôt quelque part ?

**Nathacha Tessier:** C'est le lundi après-midi, il y a une boîte sur le perron de la bibliothèque. Tu vas déposer ton livre dedans, eux autres ils ferment ça puis ils n'y touchent pas pendant une semaine ou deux. Après ça, ils vont les réouvrir. Il n'y a pas d'intérêts sur les retards à cause que ç'a été fermé pendant deux mois.

**Patrice Boislard:** C'est parce que moi, je donne des livres.

**Nathacha Tessier:** Tu veux des livres ?

**Patrice Boislard:** Je donne des livres. Moi j'en ai donné plusieurs caisses et j'en ai d'autres à donner.

**Nathacha Tessier :** C'est bon. Tu peux aller les porter le dimanche soir ou le lundi matin pis ils vont les rentrer.

**Chantal Nault :** C'est tout.

**Nathacha Tessier:** Merci.

**Nathacha Tessier :** C'est bon pour tout le monde ? Donc, ça va être la levée de l'assemblée. Oups, Stéphane Gauthier ? C'est la levée de l'assemblée, qui propose 20 h 34?

**Proposeur :** Patrice Boislard

**Nathacha Tessier :** Merci beaucoup.

Fin du verbatim